



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Étape 1

Rapport de consultation

Indicateur 6.5.1 des ODD, degré de mise en œuvre de la GIRE

République du Congo Brazzaville

Juillet 2020

Rapport de consultation des parties prenantes pour l'indicateur 6.5.1 des ODD

Résumé à l'attention des dirigeants

Le processus a commencé par la phase de préparation qui a impliqué le GWP Caf, le PNE-Congo, le ministère de l'énergie et de l'hydraulique à travers le directeur général de l'hydraulique et le point focal de l'indicateur 6.5.1. A l'issue de cette phase, le processus de consultation, le calendrier et le budget ont été adoptés. Un groupe de travail restreint dit « task force » a aussi été mis en place à cette occasion.

La consultation a été menée selon une approche combinée et série parallèle. Une première mouture du questionnaire a été renseignée (sans notes) par le point focal sur la base de la recherche documentaire, des données en sa possession et des contacts préliminaires. Cette version préliminaire a été envoyée par mail à vingt parties prenantes, dont dix faisant partie de la task force, pour correction, enrichissement puis proposition d'une note pour chaque question. Les réponses consolidées par le point focal dans un questionnaire unique ont été soumises pour examen et approbation à la task force, puis en atelier national pour l'adoption de la version officielle. Les différentes parties prenantes consultées sont : Les acteurs du secteur gouvernemental (hydraulique et gestion des ressources en eau, énergie, agriculture, économie forestière, pêche, transport fluvial, environnement, santé, collectivités locales, promotion de la femme), le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche, le point focal de l'indicateur 6.5.2, l'organisme de bassin transfrontière (Point focal CICOS).

L'examen du questionnaire ci-joint (Questionnaire Congo Vf) révèle un niveau d'avancement qui fait passer la note globale de 32 (enquête de référence) à 43. On note, d'une part que la catégorie de mise en œuvre de la GIRE reste MOYEN-FAIBLE et d'autre part que la probabilité d'atteinte des objectifs de l'indicateur en 2030 est très faible. Il faudra sans doute envisager de définir des cibles intermédiaires nationales.

1. Conclusions des discussions organisées sur la section 1 : « Environnement favorable »

Un juste milieu a été trouvé entre la lettre de politique sectorielle qui est un document adopté et dont la validité courrait jusqu'en 2015 et le document de politique national en cours d'approbation. Il a été admis qu'entretemps, la lettre de politique sectorielle demeure le seul document de référence. Ce qui revient à dire que la situation est donc restée sensiblement la même que celle de référence.

Au regard de ce qui précède, il convient de dire que la validation du document de politique de l'eau et de l'assainissement tenant compte de la GIRE et toutes ses composantes constitue l'un des défis majeur du secteur, d'ici fin 2020, par le gouvernement.

Sur la législation nationale en matière de gestion des ressources en eau, deux lois ont été mises en avant, la loi n°13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau et la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ; l'avancement a été apprécié en fonction de la quantité de matières dans ces lois qui ont fait entretemps l'objet d'une réglementation.

En l'absence d'un plan national spécifique GIRE, les participants se sont accordés sur le fait que le Plan National de Développement (PND 2018-2022) prend en compte certains aspects de la GIRE. Par ailleurs, un plan de mise en œuvre de la GIRE a été élaborée et reste à être mis en œuvre c'est ainsi que nous notons une évolution par rapport au niveau de référence.

Ici le défi à retenir est la mise en œuvre de ce plan de mise en œuvre de la GIRE, d'ici fin 2021 et l'élaboration d'un plan d'actions spécifique à la GIRE d'ici 2023.

Au niveau infranational, les politique et réglementation sont prises en compte au niveau national. En effet, il existe la loi qui institue l'agence nationale de l'hydraulique rurale (ANHYR) qui traite des questions liées aux départements et complète en cela les dispositions du code de l'eau. Etant donné que, la réglementation, de même que la législation sur le plan infranational est la même que sur le plan national, nous pouvons citer quelques textes d'application du code de l'eau (décrets et arrêtés), c'est le cas du décret n°2017-256 du 17 juillet 2017, définissant les périmètres de protection des ressources en eau et des installations concourant à l'alimentation en eau potable, le décret n° 2017-255 du 17 juillet 2017 fixant les conditions et modalités de suppression ou de limitation des droits de captage des eaux du domaine public hydraulique, le décret n° 2017-257 du 17 juillet 2017 fixant les modalités d'utilisation de l'eau du domaine public hydraulique à des fins énergétiques, ont été pris récemment et la loi 31-2003 du 24 octobre 2003 portant patrimoine des collectivités locales qui permet aux collectivités locales de créer des services dans les secteurs eau et énergie.

Mais leur déploiement reste tributaire du transfert de compétence aux collectivités locales qui n'est pas encore effectif. Aussi, le niveau des bassins et aquifères ne présente pas d'évolution notable.

A cet effet, il est nécessaire de mener un fort plaidoyer auprès du gouvernement pour rendre l'effectif le transfert des compétences au sein des collectivités locales. ce qui constitue un autre défi à relever

On note par contre, au niveau transfrontière une nette évolution grâce à la mise en œuvre des accords dans le bassin du Congo et aux initiatives sur les bassins de l'Ogooué et la Nianga.

Cette section est peut-être la seule dans laquelle on peut prétendre atteindre les objectifs (Moyenne supérieure à 91), tenant compte des perspectives. On note une nette évolution de la moyenne de 35 (référence) à 49, mais la catégorie de mise en œuvre reste encore MOYEN-FAIBLE.

2. Conclusions des discussions organisées sur la section 2 : « Institutions et participation »

Les institutions existent dans différents secteurs mais présentent une disparité au niveau organisationnel. Les autorités gouvernementales par exemple sont mieux structurées que les citoyens. Le niveau de participation aussi va décroissant des autorités gouvernementales au secteur privé, en passant par les citoyens. Le représentant du secteur privé a déploré la faible implication de cette catégorie des parties prenantes à la gestion des ressources en eau. Ce niveau de participation est globalement fortement impacté par l'insuffisance des capacités tant organisationnelles, opérationnelles que techniques. Ce constat reste valable aussi bien au niveau national qu'infranational, le maillon faible demeure le niveau bassins et aquifères. L'implication des groupes vulnérables est faible et la question d'égalité des sexes n'est pas suffisamment prise en compte.

Toutefois, En dépit de ces disparités d'ordre organisationnel, il faut noter que les participants sont tombés d'accord sur le fait que l'institution responsable de la gestion des ressources en eau, par conséquent de la GIRE au Congo est le Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique et que les autres ministères (celui en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; de l'économie forestière, de l'environnement et du tourisme ; du transport fluvial ; du plan, des finances, etc) sont des parties prenantes qui s'impliquent efficacement dans la GIRE.

Par ailleurs, l'existence des plateformes thématiques GIRE opérationnelles, le Partenariat National de l'Eau (PNE) ; le programme hydrologique international (PHI-Congo) ; le comité technique WASH, la structure focale nationale (PACOBT), la plateforme de concertation nationale (PCN-CICOS) et les Consultation entre les ministères sectoriels sont des cadres de concertation qui renforcent la mise en œuvre de la GIRE au niveau

national. Et de cette plateforme non opérationnelle : le Conseil consultatif de l'eau, dont le rôle est aussi bien d'assurer la coordination entre les autorités gouvernementales nationales représentant différents secteurs sur les ressources en eau, la politique, la planification et la gestion, selon le décret n° 2008-67 du 03 avril 2008, qui institue cet organe.

A cet effet, le renforcement des capacités opérationnelles des cadres de concertations et de coordination, demeure un défi important et l'implication des groupes vulnérables dans la gestion des ressources en eau au niveau national tant infranational se révèle également comme l'un des défis à prendre en compte.

Le niveau transfrontière renvoie un reflet plus dynamique grâce à la commission internationale Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) et l'agence de bassin pour la gestion du bassin de l'ogoué-nyanga-ntem-komo, entre le Congo, le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale (OBT) en création.

Fortement influencé par le secteur autorité gouvernementale et le niveau transfrontière, la moyenne de cette section a évolué de 32 (référence) à 41, catégorie de mise en œuvre MOYEN-FAIBLE. La probabilité d'atteinte des objectifs est faible.

3. Conclusions des discussions organisées sur la section 3 : « Instruments de gestion »

Aucune avancée significative depuis 2017: La loi portant code de l'eau donne des orientations en matière de l'utilisation rationnelle de l'eau, elle définit par exemple les priorités dans l'utilisation de la ressource, prévoit la définition d'un cadastre et d'une balance hydrauliques et institue une police des eaux qui n'est pas encore opérationnelle. Les textes d'application sur l'autoproduction d'eau et l'utilisation de l'eau à des fins énergétiques ont été publiés. Le principe préleveur-payeur est appliqué avec la délivrance des autorisations de prélèvement de la ressource et le paiement de la redevance (arrêté n° 18 018/MEH-CAB du 19 décembre 2012). L'identification, le suivi et le contrôle des préleveurs d'eau sont en cours.

Au-delà des projets visant la lutte contre les pollutions, il existe un service d'hydrologie au sein de l'IRSEN qui suit périodiquement la qualité de l'eau sur certains cours d'eau.

Au cours de cet atelier, les parties prenantes ont évoqué un nouvel aspect, relatif à la loi N°3-2010 du 14 juin 2010 portant organisation de la pêche et de l'aquaculture continentales qui prévoit des plans d'aménagement, des permis, d'autorisation et des taxes en cours d'application. Depuis 2017, le Congo dispose d'une stratégie nationale de prévention et de réduction de risques des catastrophes avec une coordination nationale intersectorielle opérationnelle. Les plans de gestion ont été développés et mis en œuvre dans le cas des inondations dans la Likouala, sangha, cuvette, plateaux.

Les stations hydrométriques et météorologiques sont installées dans les bassins hydrologiques pour la collecte des données et partagées à certaines parties prenantes GIRE, le suivi est assuré par l'IRSEN et Le groupement d'intérêt économique – service commun d'entretien des voies navigables (GIE-SCEVN). Exemple: l'installation de la station hydrométrique sur la rivière Léfini pour la gestion optimale du barrage hydroélectrique d'Imboulou.

Le partage des données et des informations au niveau des acteurs nationaux existe mais les accords ne sont pas formels. Cependant il existe un accord de collaboration entre la direction générale de l'hydraulique et la direction générale de l'IRSEN. Les instruments sont les annuaires hydrologiques (IRSEN), les bulletins d'alerte d'étiage (GIE-SCEVEN).

Il a été constaté une amélioration dans le partage des informations au cours de ces trois dernières années. Des outils sont mis en place par la CICOS dans le cadre du projet Système d'informations du bassin du Congo (SIBCO).

Les instruments de gestion à l'appui de la mise en œuvre de la GIRE, tant au niveau national qu'infranational ont une utilisation limitée dans l'espace et/ou dans le temps.

Les principaux défis résident donc dans leur densification spatiale, leur utilisation dans la durée et la création et le renforcement des capacités des organes chargés d'utiliser ces instruments.

Le niveau transfrontière offre sur ce segment un tableau plus reluisant et dynamique.

Il y a globalement une évolution de la situation par rapport au niveau de référence. La moyenne de la section est passée de 33 (référence) à 44, catégorie de mise en œuvre MOYEN-FAIBLE. La probabilité d'atteinte des objectifs est faible.

4. Conclusions des discussions organisées sur la section 4 : « Financement »

En somme, les prévisions budgétaires sont conséquentes mais les réalisations ne suivent pas toujours en ce qui concerne les infrastructures et la GIRE au niveau national. Les allocations spécifiques au niveau infranational sont faibles comme l'a souligné le représentant des collectivités locales. Le représentant du secteur privé estime qu'une plus grande implication du privé à travers les partenariats publics privés peut contribuer au financement de la GIRE.

Le niveau transfrontière bénéficie des financements des partenaires techniques et financiers.

En ce qui concerne les recettes tirées des prélèvements sur les utilisateurs d'eau au niveau des bassins, aquifères ou au niveau sous national, il faut noter une petite avancée, notamment par l'instauration et l'application d'une redevance sur le prélèvement de la ressource. Les recettes sont collectées et utilisées au niveau national

Ici les défis seraient

- D'améliorer les allocations aux collectivités locales et promouvoir les Partenariats Public-Privé, notamment avec le privé national ;
- Plaider pour améliorer les processus des décaissements au niveau de l'Etat.
- Prévoir dans le budget de l'Etat une ligne dédiée directement à la mise en œuvre d'un plan d'actions GIRE.

Il y a globalement une petite évolution de la situation par rapport au niveau de référence. La moyenne de la section est passée de 28 (référence) à 38, catégorie de mise en œuvre MOYEN-FAIBLE. La probabilité d'atteinte des objectifs est très faible.

5. Étapes suivantes

La moyenne globale est passée de 35 (niveau de référence) à 43, mais la catégorie de mise en œuvre reste MOYEN-FAIBLE. Les perspectives d'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 sont plutôt faibles. Cependant, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'indicateur 6.5.1, les recommandations suivantes peuvent être tirées des conclusions des différentes discussions organisées :

- Prendre en compte les questions d'égalité des sexes, les groupes vulnérables et le secteur privé, à tous les niveaux, dans toutes les initiatives liées à la GIRE;
- Les autorités gouvernementales et toutes les parties prenantes, chacun en ce qui le concerne, doivent :

- Finaliser les politiques, réglementations et plans;
 - Mettre en place et rendre opérationnels les organes de gestion infranationaux (unités de gestion des bassins et transfert de compétences aux collectivités locales); pour un meilleur encadrement de la GIRE.
- Assurer le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et en ressources humaines des autorités gouvernementales et de toutes les parties prenantes de la GIRE à tous les niveaux, pour leur meilleur fonctionnement.
 - Les autorités gouvernementales et toutes les parties prenantes, chacun en ce qui le concerne, doivent :
 - Mettre en place les organes et mécanismes de gestion des ressources en eau;
 - Développer et densifier les outils de suivi des ressources en eau.
 - Améliorer le financement de la GIRE à tous les niveaux, en augmentant les allocations budgétaires du Gouvernement, en fluidifiant les mécanismes de mise à disposition des fonds budgétisés et en diversifiant les sources de financement.
 - Maintenir la Taskforce mise en place dans le cadre du processus d'évaluation de l'indicateur 6.5.1 des ODD afin de se réunir périodiquement (Trimestre ou semestre) pour évaluer globalement chaque indicateur ;
 - Identifier au sein de la Taskforce, des cadres responsables du suivi de chaque section, afin de rendre compte périodiquement des avancées qui seront observées ;
 - Par ailleurs, le GWP-Caf pourrait accompagner le processus d'amélioration des performances au Congo, à travers le financement de quelques projets pertinents que pourra gérer le PNE-CONGO.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Commentaires du facilitateur

Annexe 4 : Photos

Annexe 1 : Liste des participants

Participants à l'atelier

N°	Noms et Prénoms	Institution	Fonction	Téléphone	Email
1	MBEMBA Alexis	Direction Générale de l'environnement	Point focal convention Stockholm	055279554 068358152	alexisbemba@yahoo.fr
2	KOUSSOU Jean Robert	Direction Générale de la Navigation Fluviale	Directeur central	055342581 066657797	jeanrobertkoussou18@gmail.com
3	EWANDZA née KIMVOUKA Aude Isabelle	Direction Générale de la Promotion de la femme	Directrice de la promotion de la femme	066677329	kimvoukaisa@gmail.com
4	N'KEYE André	Direction Générale de l'Energie	Coordonnateur du SIE-Congo	066728821	keyesorhel@yahoo.fr
5	EYANAT Thomas Simplicite	Direction Générale de l'Hydraulique Rurale	Directeur Général	066760544	tseyanat@yahoo.fr
6	Mme AKENZE Roseline Blanche	Direction Générale de la pêche	Directrice, Secrétaire Exécutif PNE-Congo	+242/ 057645555	agroseline@gmail.com
7	FILANKEMBO Alain S. Pépin	Direction Générale de l'Agriculture	Directeur central	055283556	etsfila@gmail.com
8	ATIPO Daniel	Secteur Privé	DG Sté SITGEO	066586872	atipo.sitgeo@gmail.com
9	LIKIBI BOHO Rosalie	Ministère chargé de la Santé	Chef de service	066621298	likibibo@yahoo.fr
10	DINGA Jean Bienvenu	Institut de Recherche en Sciences Exactes et Naturelles (IRSEN)	Directeur	068723332	bvs_dinga@yahoo.fr
11	NZEMBI Jacques Adrien	Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation	Directeur	064382288	godvales@gmail.com
12	MAKIMOUNA Edmond	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	Point Focal	066646084	mak_edmond@yahoo.fr
13	LOUSSOUKOU Dieudonné	Direction Générale de l'Organe de Régulation du Secteur de l'Eau	Directeur Technique Pt. focal 6.5.1	+242/ 069245813 055312293	loussouk@yahoo.fr
14	BAKOUMA Louis de Gonzague	CICOS/Rép.Congo	Point focal	055511515 069071415	bakoumaldg@gmail.com
15	BOBOUA François Camille	Direction de l'hygiène	Chef de service	066667854	francamboboua@gmail.com
16	MEGAN TH. Candace	Eau et Assainissement en Afrique (EAA)	Expert assainissement	068720853	methic01@yahoo.fr
17	MISSIE Amour	PNE-Congo	Collaborateur	066081010	missieamour5@gmail.com
18	AMBOULOU Hervé Didace	Direction Générale du Fonds de Développement du Secteur de l'Eau	Directeur Général Pt. Focal 6.a et 6.b	055471798	deeamboulou@yahoo.fr
19	ALOUNA Armel	Direction Générale de l'Hydraulique	Directeur Général Pt. Focal 6.1	065771858	alounaarmelos@yahoo.fr
20	Mme OKYEMOU Gloria	Direction Générale de l'Hydraulique	Collaboratrice Trésorière PNE-Congo	066884343	gloriafridaokyemou@gmail.com

Liste de Presence aux reunions de la « Task Force »

N°	Noms et Prénoms	Institution	Fonction	Téléphone	Email
1	IKOUNGA Eugène	Direction Générale de l'Organe de Régulation du Secteur de l'Eau	Directeur Général	055519735	eugeneikounga@yahoo.fr
2	EYANAT Thomas Simplicite	Direction Générale de l'Hydraulique Rurale	Directeur Général	066760544	tseyanat@yahoo.fr
3	DINGA Jean Bienvenu	Institut de Recherche en Sciences Exactes et Naturelles (IRSEN)	Directeur	068723332	bvs_dinga@yahoo.fr

4	LOUSSOUKOU Dieudonné	Direction Générale de l'Organe de Régulation du Secteur de l'Eau	Directeur Technique Pt. focal 6.5.1	+242/069245813055312293	loussouk@yahoo.fr
5	MEGAN TH. Candace	Eau et Assainissement en Afrique (EAA)	Expert assainissement	068720853	methic01@yahoo.fr
6	MISSIE Amour	PNE-Congo	Collaborateur	066081010	missieamour5@gmail.com
7	AMBOULOU Hervé Didace	Direction Générale du Fonds de Développement du Secteur de l'Eau	Directeur Général Pt focal 6.a et 6.b	055471798	deeamboulou@yahoo.fr
8	ALOUNA Armel	Direction Générale de l'Hydraulique	Directeur Général Pt. Focal 6.1	065771858	alounaarmelos@yahoo.fr
9	MAHOUKOU Michel JPC	Direction Générale de l'Hydraulique	Directeur de la réglementation et du contrôle. Pt. Focal 6.2	068901269	mahoukoum2@gmail.com
10	Mme OKYEMOU Gloria	Direction Générale de l'Hydraulique	Collaboratrice Trésorière PNE-Congo	066884343	gloriafridaokyemou@gmail.com

Annexe 2 : Ordre du jour

Horaire	Activités	Intervenants
8h30 - 8h45	Arrivée Accueil et enregistrement	Secrétariat
8h45 - 9h00	Ouverture officielle de la rencontre <ul style="list-style-type: none"> • Brève présentation des parties prenantes participant • Photo de famille 	DGH
9h00 - 9h30		Facilitateur
9h30 - 9h45	Pause-café	
9h45 - 13h00	Indicateur 6.5.1 des ODD - Contexte et Justification Discussions organisées Questions des sections 1 et 2 : « Environnement favorable » et « Institutions et participation ».	Point Focal Point focal et Facilitateur
13h00 - 14h00	PAUSE DÉJEUNER	
14h00 - 17h00	Discussions organisées (suite) Questions des sections 3 et 4 : « Instruments de gestion » et « Financement »	Point focal et Facilitateur
17h00 - 17h15	Conclusion et clôture de la rencontre	Point focal

Annexe 3 : Commentaires du facilitateur

Ce processus met en évidence les secteurs pour lesquels la mise en œuvre de la GIRE ne progresse pas bien. Il s'agit pour le Congo du financement, de la prise en compte de l'égalité des sexes et des groupes défavorisés, de l'implication du secteur privé et de la prise en compte du niveau infranational.

Les réunions et atelier ont apporté plus d'informations et ont permis des échanges plus fructueux que les échanges par mails et téléphones, toutes les parties prenantes ne disposant pas toujours de l'outil internet dans leur bureau, encore moins à domicile. Les parties prenantes ont dû pour certaines avoir recours à un cyber café pour renseigner le questionnaire, ce qui est plutôt contraignant. En l'occurrence, 25% seulement des questionnaires envoyés par mail ont été renseignés.

En outre, Il faut noter que les travaux réalisés par la task force mis en place pour cette consultation a consisté à enrichir le travail préliminaire produit par le point focal aussi à l'attribution des notes, ce qui était considéré comme un draft. Toutefois, ces notes n'ont connu aucun désaccord mais plutôt une amélioration par tous, au regard des informations complémentaires apportées par les parties prenantes pendant l'atelier.

Annexe 4 : Photos

Photos de l'atelier



Banderole



Photo de famille participants



Participants en salle

Photos réunion task force n°1



Réunion task force n° 2

